

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.

Convocation du 10 octobre 2022, affichée le 10 octobre 2022.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR (départ à 19h15), Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ, Michel SOUCHON.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Thierry CHARLES est élu secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

09 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

#### Délibération n° 20221017 01

#### Non remplacement du 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Le souhait de Martine PAYAN de démissionner de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de la Commune tout en conservant son mandat de Conseillère Municipale.
- L'arrêté du Maire n° 2022 14 portant retrait de délégation à la 2<sup>ème</sup> Adjointe à compter du 31 mars 2022.
- L'acceptation par La Préfète du Gard de la démission de Martine PAYAN de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire tout en conservant son mandat de Conseillère Municipale, avec date d'effet au 09 avril 2022.

Le Conseil Municipal a été invité à donner son avis sur la nécessité ou non de procéder à une nouvelle élection au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Le Maire propose au Conseil Municipal le non remplacement de l'adjointe démissionnaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré, est d'accord avec la proposition du Maire et décide le non remplacement de la 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire démissionnaire.

Résultat du vote :    Voix contre : 0            Abstention : 0            Voix pour : 09

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

  
